Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250213-2025010220avena-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2025

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de réservation de logements et de gestion en flux

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42
Nombre de membres en exercice : 42
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 25
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :
Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRI Leslie à Monsieur Del Moro Alain;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250213-2025010220avena-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2025

Vu la Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique;

Vu le Décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/01/OCT/07 en date du 5 octobre portant approbation d'une convention de réservation de logements locatifs sociaux et de gestion des flux ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 févier 2025 ;

Considérant la convention de réservation de logements locatifs sociaux et de gestion en flux entre la commune de Bastia et les bailleurs sociaux (LOGIREM et ERILIA) ;

Considérant la convention de gestion en flux ayant pour objet de définir les conditions de réservation de logements accordées à la commune ainsi que les conditions de son intervention dans les processus d'attribution ;

Considérant que la Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dispose que dorénavant les réservations devront désormais être gérées en flux annuel ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention de réservation de logements locatifs sociaux et de gestion en flux entre la commune de Bastia et le bailleur social LOGIREM (LOGIREM ayant fusionné avec ERILIA) relatif aux annexes suivantes :

Annexe 1 : Estimatif du nombre de mises à disposition du réservataire MAIRIE DE BASTIA pour l'année 2025

Annexe 2 : Objectifs qualitatifs des logements orientés vers le réservataire

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don-Petru LUCCIONI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** les avenants (mise à jour des annexes 1 et 2) au dispositif de réservation de logements locatifs sociaux.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ainsi que les futurs avenants à la convention de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès du bailleur social LOGIREM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.